

Le très hon. M. Diefenbaker: En 1956, j'ai vu les ministres ridiculiser l'opposition. J'ai vu les députés de la majorité nous traiter avec dérision et mépris, comme ils le font aujourd'hui. On a couvert l'opposition de ridicule pour avoir osé dire que le gouvernement interdisait toute discussion. Il s'agit aujourd'hui de questions relatives au revenu des particuliers, aux gains en capital, à la fiscalité des sociétés et des actionnaires, à la fiscalité des industries minières et pétrolières, aux impôts commerciaux et fonciers, aux revenus internationaux et à l'imposition des cultivateurs. Vous ne savez pas où vous allez sinon vous n'auriez pas présenté tous ces amendements. Vous refusez toute discussion. Vous avez la majorité au Parlement et elle vous permet de le piétiner.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dis au premier ministre qu'il peut fouler le Parlement aux pieds, mais à l'heure actuelle, 40 p. 100 seulement de la population canadienne croient en vous.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Aujourd'hui le premier ministre pointe avec son index, d'ordinaire il se sert de son pouce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le très honorable député veuille bien m'excuser. Peut-être ne devrais-je pas l'interrompre, mais je crains qu'il s'adresse davantage à son opposition qu'à la présidence. Il s'est servi de pronoms personnels. Peut-être était-ce une façon de parler, mais il convient davantage qu'il s'adresse à la présidence plutôt qu'à ses vis-à-vis.

Le très hon. M. Diefenbaker: On essaie de transformer la Chambre en une institution de vieilles badernes mais, en ce qui me concerne, je m'y refuse.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'avise le premier ministre que ce débat est dans les règles car je lui parle nécessairement par l'entremise de Votre Honneur. Je ne m'adresse pas à lui. Il ne reste que dix minutes.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce par crainte de discuter qu'on s'exclame en face? Je me souviens des mots immortels prononcés en 1968 par le premier ministre qui disait «Nous sommes vos maîtres». Oh, oui!

Une voix: C'était en 1963.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député est tellement en retard qu'il en a oublié que nous avons été battus à la Chambre en 1963.

Une voix: Novembre 1962.

Le très hon. M. Diefenbaker: Constitutionnellement, nous avons démissionné. Par contre, quand le gouvernement fut battu en 1968, il est resté.

Des voix: Bravo!

M. Bell: Exactement comme Joey.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre a fait preuve à l'égard du Parlement du mépris le plus suprême que j'aie jamais vu de ma vie.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ceux qui sont assis derrière le premier ministre l'applaudissent. Ils entendent la voix de leur maître.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le nombre de décibels montre bien que je les ai touchés au défaut de la cuirasse, si j'ose dire. Le Parlement est dans une situation sérieuse. Le premier ministre le traite comme un simple pion. Il a plusieurs fois quitté la Chambre à la moindre critique. Il y a quelques jours seulement, il est sorti d'un débat à Halifax en disant: «Rentrons chez nous». Le devoir du premier ministre est de participer aux principaux débats du Parlement. Depuis qu'il est en poste, il n'y a pas parlé plus de deux ou trois fois.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Cinq fois.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre m'a corrigé. Il a précisé: «cinq fois». Je crois qu'il y a eu une petite multiplication.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Comment traite-t-on le Parlement? C'est là un bill que très peu de gens peuvent comprendre. Certains articles sont tout à fait incompréhensibles, ils pourraient être aussi bien rédigés en sanscrit. Personne ne peut les comprendre, pas même le gouvernement. Au lieu d'un ministre, c'est un secrétaire parlementaire que le gouvernement a chargé de présenter le bill.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'espère que Votre Honneur surveille l'horloge, car les interruptions de ce genre empiètent sur le temps de parole. Tel en est d'ailleurs le but. C'est de l'inconscience. Le secrétaire parlementaire n'a pas de responsabilité. Il ne peut pas parler au nom du gouvernement. S'il le pouvait, le député de York-Est (M. Otto) aurait parlé au nom du gouvernement l'autre jour lorsqu'il a évoqué l'abominable chaos dans lequel ce gouvernement a mis l'économie du Canada.

Des voix: Bravo!

• (3.20 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle que soit leur compétence, les secrétaires parlementaires ne peuvent diriger les délibérations des bills au Parlement. Cet usage existe depuis des années. Le gouvernement l'a méconnu. Le premier ministre a déjà connu un moment d'oubli. Il avait oublié son âge. C'était un oubli sélectif, mais l'autre jour, il avait tant de secrétaires parlementaires qu'il en avait nommés 28 en oubliant qu'il n'était autorisé à n'en désigner que 27. Il les a présentés à la Chambre avec une grande fierté et trois heures plus tard, il déclarait que le député de Laprairie (M. Watson) était de trop. Parmi les 150 députés libéraux à la Chambre, 110 assument diverses